

Un texte inédit
de Jacques Ferron
Un cadeau

Pages 9 à 16



nouvelles

8 décembre
2000

483



Secteur de l'alimentation
au Saguenay-Lac-Saint-Jean

**Des gains
à l'arraché !**

Pages 3 à 5

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131. Publié tous les quinze jours, il est tiré à 24 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Louis-Serge Houle (louis-serge.houle@csn.qc.ca)

Rédaction

L'équipe du Service de l'information de la CSN

Photographes

Alain Chagnon
Michel Giroux
Daniel Fontigny
Archives CSN
Contributions militantes
Photographie de la couverture : Alain Chagnon

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Conception graphique

Jean Gladu
Sophie Marcoux

Mise en page

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Louis-Serge Houle

Numérisation photo

Louis-Serge Houle

Films

Graphique-Couleur

Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Distribution

L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de membres du Syndicat de l'alimentation de Saint-Hyacinthe (CSN), en lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus :

(514) 598-2233
1601, av. De Lorimier,
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN

<http://www.csn.qc.ca>

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2000

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2000

Port de retour garanti : CSN
Envoi de poste publication
no de convention : 1435388

BILLET
Jean-Pierre
Pare

Les technocrates transversaux

Ce pauvre Einstein doit sûrement gigoter dans sa tombe à l'occasion, lui qui a laissé tomber, sans doute dans une de ces journées Z où tout concourt à nous décourager de l'homme et de sa fiancée : « Deux choses sont infinies : l'univers et la bêtise humaine ; en ce qui concerne l'univers, je n'en ai pas acquis la certitude absolue. »

Ainsi, s'il avait fallu que l'on rapporte à nos parents un bulletin scolaire avec des bonhommes souriants, ou maussades, ou même encore avec des chiffres s'appliquant à des « compétences transversales et disciplinaires », je crains fort que le bon frère Émery — directeur de l'école Sainte-Bernadette de mon enfance — eusse subi les foudres aucunement transversales, mais dangereusement directes et claironnantes, de plusieurs mères pour qui ce genre d'insignifiants n'avait pas sa place dans l'éducation et l'instruction de leurs enfants.

Et dire que c'est justement « pour ne pas traumatiser » nos enfants — les pauvres p'tits choux... — que nos technocrates du ministère de l'Éducation ont accouché de ces inepties.

Nous sommes donc des millions à avoir subi pendant des siècles la torture des notes impitoyables, claires et chiffrées. Mais où était donc

la DPJ, torpinouche ?!!

Moi ce qui me traumatise, ce sont ces technocrates qui depuis 25 ans ne semblent avoir rien d'autre à faire que de concocter réforme par-dessus réforme, par-dessus réforme, avec pour résultats jusqu'à présent qu'à tous les niveaux de notre système d'éducation le nombre de décrocheurs augmente sans cesse et qu'il y a encore 43 pour cent des Québécois qui lisent « rarement ou jamais » un livre — une véritable catastrophe nationale.

Que faire pour les rendre inoffensifs, ces technocrates ? Le rêve, ça serait de leur faire faire un petit recyclage transversal et de les envoyer travailler comme travailleur de rue auprès de tous ces jeunes *poqués* dont l'avenir est irrémédiablement handicapé en grande partie par leur faute. Il me semble que ça les ramènerait sur terre, ou plutôt sur le macadam, et que ça laisserait un peu de répit aux enseignants qui, en plus de servir de boucs émissaires chaque fois que l'on constate l'échec de ces réformes, se font taper dessus à chaque négociation. Mais ce n'est qu'un rêve, bien sûr, Mao est mort.



**Il y a
7 ans
déjà...**

Le 24 décembre 1993, les employé-es de l'hôtel Holiday Inn Crowne Plaza Centre-Ville, à Montréal, perdaient leur emploi à cause d'une faillite de l'entreprise à numéro propriétaire de l'établissement, qui ne cessa jamais de fonctionner. Trente-six mois plus tard, une entente intervenait et 80 employé-es retournaient au travail.



Photo : Archives CSN



Le 6 novembre, quelque 700 travailleuses et travailleurs des marchés d'alimentation du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont voté dans une proportion de plus de 95 pour cent en faveur de la grève générale illimitée. C'est leur détermination qui a fait reculer Loblaw et compagnie.

Photo : Jeannot Lévesque

Secteur de l'alimentation au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Des gains à l'arraché !

La commande était grosse, les patrons pesants. Mais les 800 syndiqués des 15 marchés d'alimentation du Saguenay-Lac-Saint-Jean étaient déterminés à ne pas s'en laisser imposer.

Roger Deslauriers et Daniel S.-Legault

Six décembre, *Le Quotidien* annonce que l'ensemble des négociations dans le secteur de l'alimentation a abouti à des ententes. Pour être exact il eut fallu dire que pour les syndicats de la chaîne Loblaw-Provigo, c'est la recommandation de la conciliatrice que l'on soumettrait aux assemblées générales. Nuance sans doute incompréhensible pour le lecteur moyen. Dans les faits, les gens du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui sympathisaient ouvertement avec les syndiqués sont à la fois soulagés, contents pour les travailleuses et les travailleurs et étonnés. Lucides, ils avaient craint de voir leurs marchés d'alimentation fermés pendant les Fêtes. Beaucoup de monde au Royaume voyait bien que Loblaw-Provigo voulait casser ses employés affiliés à la CSN et les obliger à accepter des conditions de travail à la baisse. Tous avaient constaté que les syndiqués n'allaient pas s'en laisser imposer par la puissante entreprise ontarienne. La grande assemblée des 600 employés du regroupement, le 2 mai à Jonquière, ne laissait aucun doute là-dessus. Ce qui était apparu comme un affrontement inévitable n'avait finalement pas eu lieu. Que s'était-il passé entre-temps ?

Le 23 octobre, à Roberval, les représentants des syndicats du regroupement lancent une mise en garde très claire à leurs employeurs. Si la négociation ne progresse pas, ils iront demander un mandat d'action à leurs membres. Un mandat applicable dans des délais très proches. Pas question de dé-

passer les Fêtes, on sait bien que le rapport de force économique en dépend.

Début novembre. Après des mois de piétinement et de nombreuses tentatives patronales de déstabilisation, les offres restent radicalement éloignées de ce que recherchent les syndiqués du Regroupement

de l'alimentation du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Aucune avenue de règlement n'apparaît possible.

Mandats de grève

Le 6 novembre, 95,2 pour cent des membres des 14 syndicats du regroupement donnent mandat à leurs représentants

de déclencher la grève au moment jugé opportun. Déterminés ! Décidément résolus ! Une sorte d'exaspération « bleue » qui ne laisse aucune place à l'interprétation ! Le regroupement est alors composé de 11 syndicats des magasins de la chaîne Provigo-Loblaw, un de la chaîne Métro et deux de la chaîne IGA. Quelques jours plus tard, un autre syndicat de cette dernière chaîne se joindra à eux.

Dès le 7 novembre, une rencontre a lieu en présence de la conciliatrice pour mettre en place le format et le processus de négociation. La semaine suivante, des séances de négociation intense permettent de déblayer du terrain. À compter du 21 novembre et pendant huit jours, des pourparlers intensifs se poursuivent. Certaines séances vont durer plus de 20 heures. Encourageant ? Pas sûr ! Les porte-parole patronaux proposent, acceptent, puis retirent ce qu'ils avaient consenti. Sûrement pas une bonne idée ! Après toutes ces années de vaches maigres, les syndiqués ont l'estomac sensible.

La rupture

Le 28 novembre, c'est la rupture des négociations et l'annonce de la grève qui doit débuter le 29 à 7 heures. Tout se met en place, la grève s'organise. Le ras-le-bol des syndiqués est tangible. Les patrons le voient, le comprennent peut-être trop tard.

Puis la conciliatrice, dans une ultime tentative de trouver un règlement, dépose un document devant faire l'objet d'une recommandation des deux parties. Malgré la colère qui les habite, les représentants des syndicats font preuve d'une lucidité singulière. Reportant la grève, ils consentent à examiner le contenu de la recommandation de la médiatrice. Après de longs débats pendant lesquels on retourne la proposition dans tous les sens, les 11 représentants des syndicats Provigo-Loblaw acceptent d'en soumettre le contenu à

► leurs assemblées générales. Cette dernière recommandation, qui rejoint les objectifs syndicaux sur la grande majorité des points qui faisaient litige, inspirera les ententes entre les quatre autres syndicats du regroupement et leurs employeurs. Le Syndicat du PE Prix Jonquière, premier à soumettre son entente à son assemblée générale, verra ses membres l'approuver à 97 pour cent.

« Cette négo a permis de démontrer la rigueur, la ténacité des militants et des membres des syndicats et une grande discipline des dirigeants syndicaux pour arriver à un résultat de cette qualité », de conclure Jean Lortie, président de la Fédération du commerce (CSN).



Le 2 mai, plus de 600 travailleuses et travailleurs du secteur de l'alimentation du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont participé à une assemblée pour discuter des priorités de négociation.

Photos : Jeannot Lévesque

Les points saillants de l'entente

Les matières à incidence pécuniaire

- Introduction d'un REER collectif de l'ordre de deux pour cent par an.
- Augmentation générale des salaires de deux pour cent par année pour les quatre années de la convention.
- Pour les salariés hors échelle : un montant forfaitaire de 3 pour cent par année pour les quatre prochaines années pour un montant total de 12 pour cent avec possibilité de versement immédiat dans le REER collectif.
- Réduction du nombre d'heures nécessaires pour passer d'un échelon à un autre (850 à 700 heures) permettant ainsi aux salariés à temps partiel, et même aux réguliers qui n'ont pas atteint le maximum de l'échelle, de bénéficier d'augmentations salariales substantielles en cours d'année.
- Introduction dans le réseau des Provigo de congés mobiles pour les temps partiels.
- Maintien de l'assurance collective pendant six mois lors de mises à pied.

Les conditions de travail

- Toutes les conventions collectives viennent à échéance en novembre 2004.
- L'employeur a l'obligation de consulter le syndicat avant d'assigner temporairement un salarié en accident de travail.
- Obligation pour l'employeur d'identifier, avec le syndicat, les besoins de formation.
- Lors d'un déplacement, le salarié bénéficie d'une période de 10 jours de familiarisation.
- L'employeur ne peut donner du travail à forfait si cela a pour conséquence de créer des mises à pied.
- Malgré les tentatives répétées de Provigo-Loblaw de la faire disparaître, la clause dite du Saguenay-Lac-Saint-Jean concernant la distribution des heures de travail qui garantit que 55 pour cent des heures de travail sont exécutées par des salariés réguliers est maintenue.

Le 5 décembre, les représentants des syndicats CSN apprenaient, de la bouche des porte-parole de Loblaw, que la compagnie entendait faire un lifting à ses magasins. Le coût de cette opération devrait atteindre 60 millions. Dans PE Prix de Jonquière, un investissement de même nature est également prévu. Le chiffre d'affaires de ces magasins devrait, selon les prévisions, augmenter sensiblement, créant ainsi de nombreux nouveaux emplois.



Loblaw-Provigo n'a pas réussi



Le président de la CSN, Marc Laviolette, et le président de la Fédération du commerce (CSN), Jean Lortie, n'étaient pas peu fiers des résultats obtenus au cours de cette négociation.

Pour le président de la Fédération du commerce (CSN), Jean Lortie, il est clair que Provigo-Loblaw n'a pas réussi à soumettre les travailleuses et les travailleurs de l'alimentation du Saguenay-Lac-Saint-Jean au régime négocié ailleurs par les TUAC-FTQ. « Même si sur la question des fournisseurs on n'est pas satisfaits, la conclusion de la négociation se rapproche de nos objectifs de départ. C'est une victoire contre la fatalité de conventions

collectives à rabais que voulait imposer Loblaw en arrivant en sol québécois. La détermination des travailleuses et des travailleurs a forcé la compagnie ontarienne à reconsidérer fondamentalement les visées qu'elle avait en débarquant ici. L'impact sur les autres chaînes dans la région et ailleurs sera important. On le voit déjà par les règlements, proches ou similaires qui sont survenus à la suite de la recommandation issue de la conciliation. »



Ruth Perreault Super C à Jonquière L'inhumanité

« Tout ce que les caissières pitonnent, c'est enregistré sur la "caisse-maîtresse", dans le bureau du gérant. Des caméras sont placées pour voir en même temps la caissière et ce qui passe sur son tapis de caisse. Une fois, j'ai surpris les cadres en train de faire des gros plans des caissières pour savoir laquelle avait les plus gros seins ! Tu te sens envahie dans ta vie privée... »

Ruth Perreault était de l'ouverture de Dominion, en 1975, qui s'est transformé en Cooprix, en Métro puis en Super C. « J'ai toujours connu des négos où on n'était pas en force. Cette année, c'est la première fois de ma vie que j'ai l'impression d'être au bâton. On travaille toujours plus mais on n'a droit à aucune considération. À la boucherie, personne n'a de contact avec les autres : 25 personnes sont cordées chacune dans leur clos, comme dans une écurie. Avec des maux de dos, des bursites, des gripes. Après 25 années d'ancienneté, j'ai reçu une lettre de l'employeur à mon retour de vacances qui abolissait mon poste, à 15 jours d'avis. »

Alain Juneau Provigo de Dolbeau Costauds

« Ils n'aiment vraiment pas ça quand on leur parle de Provigo-Loblaw ! Ils disent " non, au Québec, on parle encore de Provigo". De toute façon, on sait que c'est en Ontario que ça se décide maintenant.

« Jusqu'à notre première assemblée, le négo ne progressait pas. Jusqu'à notre première assemblée, à tout le moins. Le lendemain, *Le Quotidien* annonçait en couverture : 600 travailleurs de l'alimentation en colère. Le vice-président de Provigo, à Montréal, a voulu nous voir. À partir de là, ils ont été moins baveux. Encore moins après la deuxième assemblée du 6 novembre où un vote de grève a été adopté à 95,2 pour cent. Ça nous a rendu costauds. »



Pauline Blackburn Maxi et Cie de Jonquière L'impatience

Une négo regroupée fait en sorte que les présidents des syndicats ne sont pas assis directement à la table de négociation. Ils attendent dans l'antichambre et réagissent quand les représentants syndicaux ramènent les nouvelles.

« C'est un peu stressant pour tout le monde d'attendre comme ça. Ces temps-ci, quand je fais mon épicerie, c'est long ! Le monde est comme des "velcro" après moi, y veulent avoir des nouvelles... »

Pauline Blackburn est présidente de son syndicat de 120 employé-es. L'épicerie où elle travaille a porté les bannières de Avantage, Héritage, Parade, Steinberg, Maxi, puis Maxi et Cie, le nouveau concept de Provigo-Loblaw.

« Ça va bien avec les cadres, chez nous. Mais on sent que c'est pas eux autres qui négocient en ce moment. »

Travailler et apprendre, apprendre et travailler...

Lucie Laurin

Travailler et apprendre tout au long de la vie pour conserver son emploi quand l'emploi changera ; pour progresser dans son milieu de travail ; pour trouver un autre emploi si on en a envie ; ou, simplement, pour aller au bout de ses possibilités : ce qui est un droit inaliénable pourtant demeure encore pour beaucoup un rêve inaccessible, voire une chimère.

Travailler et apprendre tout au long de la vie. La CSN en avait fait le thème de son 7^e Colloque Gérard-Picard, qui s'est tenu à Québec les 20 et 21 novembre et qui, en plus d'une foule de participants syndicaux, a attiré un grand nombre d'intervenants communautaires, privés, patronaux et gouvernementaux.

Plusieurs pays industrialisés ont déjà identifié la formation continue comme étant la clé de leur développement social et économique futur, le seul moyen de prendre le virage technologique en y faisant participer l'ensemble de la société. Le Canada se classe au cinquième rang, loin derrière la Suède et tout juste avant l'Irlande et la Pologne. Quant au Québec, il accuse un sérieux retard par rapport aux autres provinces canadiennes, à l'exception de Terre-Neuve. « C'est pourtant devenu une urgence pour notre économie et notre démocratie », a déclaré Paul Bélanger, professeur au Dépar-

tement des sciences de l'éducation à l'Université du Québec à Montréal et premier conférencier au colloque.

Côté employeurs : beaucoup à faire !

Côté employeurs, il en va de la formation comme de tout ce qui requiert des investissements reliés à la main-d'œuvre : peu d'entre eux saisissent tout l'avantage qu'ils ont à tirer d'un personnel formé et qualifié, s'empressant d'investir dans la modernisation de leurs équipements pour soutenir la concurrence, mais hésitant à le faire dans la formation des travailleurs, voyant là des dépenses superflues.

Plusieurs d'entre eux tentent de contourner la Loi 90 sur la formation de la main-d'œuvre qui les contraint à investir un pour cent de la masse salariale dans la formation du personnel. D'autres, totalement désintéressés, préfèrent acheminer directement au gouvernement leur contribution obligatoire. Enfin, les petites entreprises dont la masse salariale est inférieure à 250 000 \$ sont soustraites à la loi 90. Sans compter les travailleurs autonomes...

Un participant, membre d'un syndicat affilié à la Fédération de la métallurgie, a raconté que son employeur avait tenté de le forcer à signer un protocole qui lui aurait permis de comptabiliser comme dépense admissible l'entraîne-

ment qu'il donne depuis toujours à ses camarades sur sa machine, ce que la loi ne permet pas.

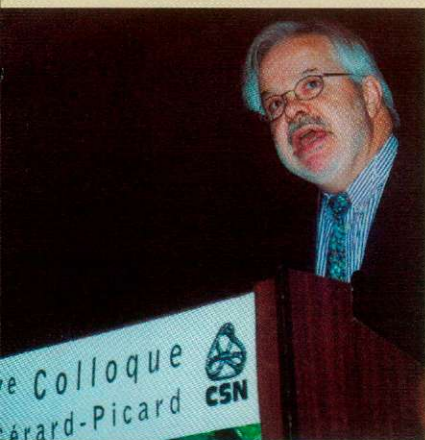
Côté travailleurs : des résistances prévisibles

Côté travailleurs, il faut compter avec les résistances — combien humaines et prévisibles — des travailleurs plus âgés qui depuis des décennies n'ont plus touché un manuel scolaire et qui se croient incapables de réussir. Il faut prendre en compte les craintes légitimes de celles et ceux qui se disent qu'avouer leurs lacunes mettrait leur emploi en péril et qui de toutes façons ne savent où s'adresser. « L'absence de demande de formation ne signifie pas l'absence de besoin, mais révèle souvent des conditions économiques défavora-

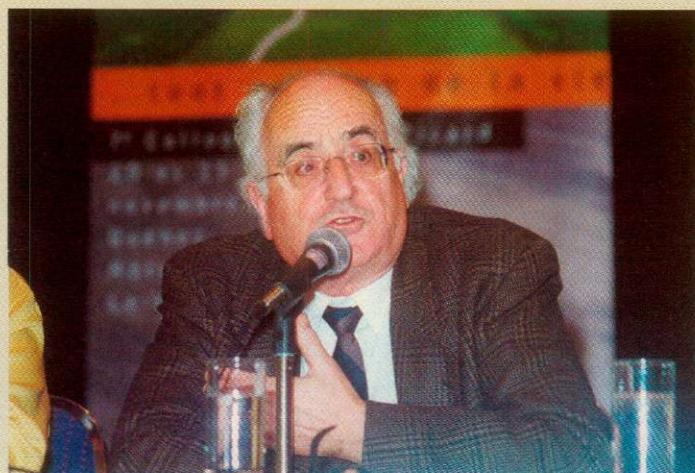
L'assistance a réagi aux résultats de deux enquêtes sur les effets de la loi 90, l'une menée par Emploi-Québec auprès des entreprises et l'autre menée par la CSN auprès des syndicats. Selon l'enquête CSN, la loi 90 a entraîné des changements positifs sauf en ce qui concerne la participation des syndicats.

bles ou un état d'isolement », disait Paul Bélanger.

Les chances sont inégales. « Ne se forme pas qui veut. Et même si on veut, ça ne va pas de soi. Jusqu'ici, la formation continue a plutôt été une mesure de soutien pour pallier des situations comme les changements technologiques. Et ça s'est souvent fait par-dessus la tête du monde », a déclaré Denis Goulet, coordonnateur du Comité interfédéral du secteur privé.



Paul Bélanger



Paul Inchauspé, responsable de la rédaction et de la consultation sur le projet de politique gouvernementale de formation continue, a identifié la lutte à l'analphabétisme comme corvée nationale, dénoncé l'absence d'une culture de formation dans les PME et qualifié d'énorme le problème de la reconnaissance des acquis.



Des représentants syndicaux et patronaux se sont prêtés de bonne grâce à un *Droit de parole* les mettant en opposition sur la question épineuse de la responsabilité de la formation et de la provenance des formateurs.

Côté syndicats : il est minuit moins cinq...

Bien des syndicats se sont réveillés lorsque des jeunes fraîchement formés ont commencé à pousser les plus vieux vers la sortie et que la reconnaissance de l'ancienneté s'est trouvée mise en péril par la compétence — une opposition tout à l'avantage des employeurs. À minuit moins cinq, ils ont commencé à négocier la reconnaissance des acquis, le droit à la formation et la participation active aux décisions touchant la formation.

Au cours des ateliers, des syndiqués ont raconté que leurs 20 ans d'expérience non reconnue, que l'expérience de formation qu'ils auraient voulu avoir

plus tôt, que leur crainte de se faire dépasser par les événements, que leur implication syndicale consécutive à leur formation.



Marc Laviolette

Un Droit de parole animé

L'un des moments forts du colloque aura été le *Droit de parole* animé avec brio par Françoise Guénette et mettant en opposition des partisans, tant syndicaux que patronaux, de la formation interne dispensée par l'entreprise et de la formation dispensée par le réseau de l'éducation. L'assistance a pu entendre des arguments favorables à une formation pointue donnée par les pairs, valorisante et sécurisante pour les travailleurs... et des arguments en faveur de la formation plus globale donnée par des professionnels de l'éducation.

Les premiers ont dénoncé la formation externe, jugée non adéquate parce que dispensée par des intervenants étrangers aux besoins de l'entreprise. Les seconds, la formation interne non reconnue et par conséquent non transférable ailleurs, à un moment où les statistiques révèlent que les travailleurs d'aujourd'hui chan-

gent d'emploi en moyenne sept fois dans leur vie.

Un grand chantier

Les participants n'ont pas discuté longtemps sur la nécessité d'implanter de toute urgence dans les syndicats une culture de la formation continue. Et ils se sont rapidement entendus sur les conditions facilitantes à mettre en place pour inciter les travailleuses et les travailleurs à exprimer leurs besoins de formation.

Le président Marc Laviolette, qui prononçait le discours de clôture, a invité les membres de la CSN à mettre en œuvre un grand chantier national sur la formation continue, qui consistera à propager et convaincre, prendre notre place, revendiquer et travailler ensemble. « Apprendre tout au long de la vie est devenu un enjeu de société, une question d'avenir », a-t-il conclu.

Une étude de l'intervention québécoise en matière de développement de la main-d'œuvre démontre qu'il reste beaucoup à faire pour arrimer les interventions des 24 comités sectoriels avec celles des 17 conseils régionaux du marché du travail. De gauche à droite, Jean Lortie, Yves Fortin et Jean Charest.

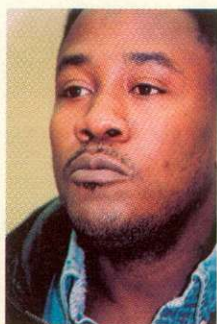
Photos : Michel Giroux

Enfin, un syndicat chez Doubletex, à Montréal

Mettre fin aux injustices

Michel Crête

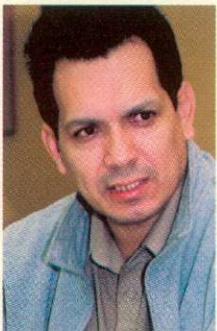
Cette fois-ci fut la bonne ! Après sept ans d'efforts et de vaines tentatives, les 300 employés de Doubletex à Montréal ont vu leurs attentes et leurs espoirs récompensés : leur syndicat CSN est accrédité depuis le 25 août.



Rémy Reynold



Miguel Angel Anaya



Antonio Garcia



Paresh Patel

Ils s'appellent Antonio, Miguel, Paresh, Rémy, Ruben, Sammy, peut-être même Marcel..., comme dans cette chanson militante qu'on retrouve sur un disque produit il y a quelques années à l'occasion du 8 mars. Des Québécois de toute origine : Haïtiens, Indiens, Pakistanais, Sud-américains, etc. à l'emploi de Doubletex depuis 10, 15, 20 ans. À petits salaires de misère et avec *un boss* sur le dos, ils produisent chaque semaine, parfois durant sept jours consécutifs, du coton, du lycra, du nylon et du polyester qu'on retrouvera ensuite dans des bas-culottes, des chaussettes, des chemises, des gaines, des maillots de bain, etc.

Ces travailleurs veulent améliorer leurs conditions de vie et celles des leurs, mieux nourrir leurs enfants et leur donner une bonne éducation. Ils veulent se faire respecter et vivre dans la dignité.

Ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas réussi à se donner un syndicat en 1993-1995, qu'ils avaient pour autant abandonner leur projet. Aussi, ont-ils contacté la CSN. Et discrètement, patiemment, ont-ils recommencé à se rencontrer dès 1998 pour se donner un syndicat pour négocier d'égal à égal avec leurs patrons, la famille de MM. Alan, Richard et Murry Zuckerman.

« Les salaires sont tellement bas qu'on réussit à se faire une paye grâce aux heures supplémentaires », lance Antonio Garcia, président du nouveau syndicat. En effet, les employé-es de Doubletex doivent travailler 52 heures et demie par semaine pour « se faire une paye » un tant soit peu raisonnable.

Frustration et injustice

L'entreprise étant assujettie à la Loi sur les normes minimales du travail, la rémunération en heures supplémentaires est versée une fois que le travailleur a franchi le cap de la 40^e heure de travail, peu importe le nombre d'heures travaillées quotidiennement.

Les travailleurs de Doubletex se tapent donc des journées de travail atteignant facilement neuf heures et demie, parfois dix heures pour « se faire une paye ». Lorsque survient un imprévu, un enfant malade par exemple, le travailleur doit se porter absent. Il aura beau avoir accompli beaucoup plus que sa journée normale de travail de huit heures durant quatre jours consécutifs, il n'aura pas un sou de plus versé en heures supplémentaires.

« Avec de meilleurs salaires et des augmentations régulières, nous aspirons à une vie familiale et sociale normale », ajoute Miguel Angel Anaya, vice-président. Il déplore également « les écarts de salaire ». Il trouve anormal que des travailleurs d'expérience touchent encore 10 dollars l'heure après plusieurs années.



Un syndicat représentatif : Rémy Reynold, trésorier du syndicat, Miguel Angel Anaya, vice-président, Antonio Garcia, président, Paresh Patel, secrétaire. Étaient absents au moment de la prise de la photographie, Sammy Khan et Ruben de Leon, tous deux vice-présidents du syndicat.

Non au favoritisme

« Les amis de la compagnie et les membres de la famille ont droit à des avantages que nous n'avons pas. Des fois, c'est de l'essence qui leur est payée ou des congés de maladie qui leur sont accordés », raconte Antonio Garcia. « Ce serait normal que nous aussi, nous ayons des congés de maladie », croit-il.

Trésorier du syndicat, Rémy Reynold souhaite plus de démocratie au travail. « On nous consulte sur différentes choses, mais c'est la compagnie qui décide. Pourtant, on aurait besoin d'un bon fonds de pension. »

Pour le secrétaire du syndicat, Paresh Patel, « ça nous prend un syndicat pour améliorer nos conditions de travail et de vie, avoir de meilleures vacances, trouver des solutions à la surcharge de travail, etc. »

Le 10 décembre, les travailleurs de Doubletex se sont prononcés sur leur premier projet de convention collective qu'ont peaufiné les membres du comité exécutif du syndicat.

Photos : Alain Chagnon

Un texte inédit de Jacques Ferron

Un cadeau



Tant par les critiques que par les amants de la belle littérature, Jacques Ferron est considéré comme un des plus grands écrivains du Québec contemporain, sinon le plus grand. Auteur prodigue, pour ne pas dire prolifique, ses œuvres — romans, pièces de théâtre, contes, lettres et « historiettes » — ont souvent été rééditées, pour les plus connues, mais il en reste encore plusieurs à faire connaître. C'est ce à quoi se consacre notamment le groupe de recherche « Éditer Jacques Ferron : la suite de l'oeuvre » ; un de ses artisans, Monsieur Luc Gauvreau, a donc proposé à *Nouvelles CSN* — qui a accepté avec enthousiasme — la publication de ce texte inédit de Ferron dans lequel il raconte les avatars d'un mineur avec les puissances médicales et la CSST de l'époque, au début des années 50. Il est important de souligner qu'il ne s'agit pas d'une œuvre de fiction mais

bien d'un récit d'événements vécus, ce qui permettra à nos lecteurs de constater qu'à plusieurs égards, rien n'a beaucoup changé depuis un demi-siècle en ce qui regarde les problèmes que rencontrent les accidentés avec une certaine catégorie de

médecins et les bureaucrates de la CSST...

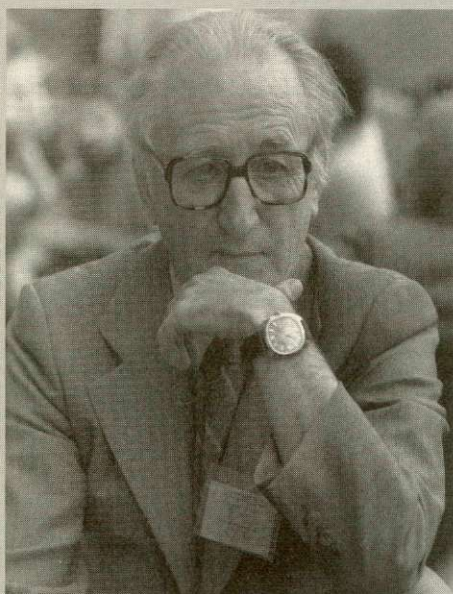
Nous avons demandé à notre ami Pierre Vadeboncoeur, conseiller syndical à la CSN de 1950 à 1975 et qui a personnellement connu Jacques Ferron, de nous écrire une présentation de ce texte inédit, ce dont il s'est acquitté avec sa sensibilité et son efficacité habituelles. Merci encore, Pierre.

À noter que le titre et les sous-titres sont de nous et que toute reproduction de ce texte est interdite sans autorisation. Pour protéger l'identité des protagonistes, nous avons changé les dates et tous les noms des personnes et des lieux.

Jean-Pierre Paré

Le tendre et pugnace docteur Ferron

Pierre Vadeboncœur



Pierre Vadeboncœur

On va pouvoir saisir ici peut-être tout de Ferron, en quelques pages seulement, l'homme et à la fois l'écrivain, comme en raccourci, comme dans un instantané. Votre journal est bien chanceux de pouvoir offrir à ses lecteurs, de Ferron, un texte inédit, tout chaud, retrouvé dans le fonds d'archives de l'auteur, qui est décédé en 1985.

Pas un « grand » texte, en réalité, mais un écrit tout spontané, direct, révélateur : du Ferron sur le vif, ses qualités humaines et littéraires dans leur état premier, le cœur sur la main, comme on dit, et l'esprit mordant : Ferron, médecin, homme de gauche, grand seigneur plein d'ironie pour les représentants de son propre rang social, comme d'inclination pour les gens de modeste condition.

Je connaissais Ferron depuis le temps du collège. Il écrivait comme on respire ; son écriture coulait de source, excellente, aisée, faisant mouche à tout instant. Le professeur peut-être le meilleur du collège, le P. Robert Bernier, disait déjà qu'il n'y avait pas de comparaison possible entre ce que Ferron écrivait et ce que les autres pouvaient écrire.

Ferron, nous l'avons ici à notre portée. Il était certes quelqu'un de raffiné, de complexe — de compliqué même, pensaient parfois de lui ceux qui l'approchaient. Or, cet homme-là, pas trop facile d'accès et qui avait, dans sa nature même, je ne sais quoi de timide et d'aristocratique, de visiblement supérieur aussi, était tout différent avec les humbles gens. Se révélaient soudain un tout autre lui-même, une nature franchement simple, profondément telle, compatissante, pleine d'empathie et d'amitié vraie et déférente. Son sentiment pouvait alors aller jusqu'à l'admiration, par exemple pour ce Richard Martel, ouvrier dont il est question dans les pages qui sui-

vent. Ferron réservait son ironie aux exploités du peuple, aux profiteurs, et sa méchanceté aux petits-bourgeois qui faisaient bon marché de la justice sociale. On s'en apercevra dans ce texte.

Il s'agit du cas de cet ouvrier, victime d'un grave accident de travail, victime ensuite de la stupide incompetence d'un médecin, et enfin victime de la Commission des accidents du travail, des médecins « experts » de cette dernière, et de la mauvaise volonté bureaucratique.

Le docteur Ferron, magnifique écrivain, traite de haut tout ce beau monde, quelques confrères, un organisme de la fonction publique, les dirigeants de celui-ci, mais sans négliger par ailleurs de saluer d'un coup de chapeau le nouveau ministre du Travail René Hamel (nous sommes en 1960, l'Union nationale vient d'être défaite) et d'invoquer l'autorité d'un médecin éminent, le docteur Norbert Auger.

Ce texte passager, écrit d'une plume alerte comme toujours, donne une bonne idée d'un aspect capital de l'œuvre de Ferron : sa profonde amitié pour le peuple, laquelle est un peu partout dans ses livres. Prenez donc contact, si ce n'est déjà fait, avec cet écrivain majeur de la littérature québécoise. Ou si c'est déjà fait, alors vous n'avez pas besoin d'invitation...

La solidarité des Diafoirus* barbiers

Récl. 12345 678

MARTEL, Richard vs : empl. Baldwin Engineers Ltd.

La Commission des accidents du travail est présidée par un juge. Ce subterfuge lui confère une autorité juridique d'autant plus surprenante que ses décisions sont irrévocables. Est-ce le juge qui les rend ? Non, le juge est là pour le principe ; il serait sourd, aveugle, sans pied, sans main, sans os, sans tête que cela n'y changerait rien. Les décisions, ce sont des médecins qui les rendent, des médecins choisis comme ça, sans trop de façons, en tenant compte surtout de leur allégeance politique. C'est ainsi que le dernier choisi à Montréal, depuis l'avènement des réformistes libéraux, a été un oculiste en rupture de spécialité qui, après avoir enlevé beaucoup d'amygdales, s'est trouvé du talent pour apprécier les traumatismes de tous genres : nul doute qu'il aura bon œil.

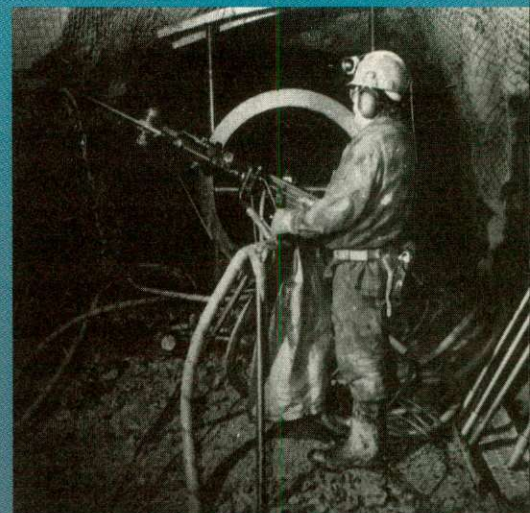
L'intention des réformistes est de restreindre l'autorité de la Commission afin de permettre à ceux qui se sentent lésés par ses décisions d'en appeler aux tribunaux réguliers. Cette réforme n'est pas encore faite. Il n'y a pas à douter toutefois qu'elle aura lieu. M. Hamel est un tout autre ministre du Travail que son prédécesseur, M. Barrette¹. Celui-ci, tout ouvrier qu'il était, du moins qu'il se disait, n'a jamais mis les pieds à la Commission. Hamel n'est pas aussi distant : une de ses premières démarches a été d'avertir cet organisme qu'il le surveillait de près. La nomination de l'oculiste, après tout, est peut-être symbolique. En attendant, la Commission continue de fonctionner à la diable, pour ne pas dire à la Duplessis, et, forte du juge qu'elle garde dans son tabernacle, de rendre des décisions divinement injustes.

Un homme dur pour soi et bon pour les siens

J'ai l'honneur depuis 1953 d'être familier dans la maison de Richard Martel. Il m'emploie au soin de sa femme et de ses enfants. Il m'appelle et je viens ; et il me paye. C'est tant, et il me donne tant. On nomme les pièces de mon salaire ! « des honoraires ». Ma dignité met du chichi dans les mots. Je n'y peux rien. Encore chanceux de ne pas porter un uniforme. Martel est un homme dur pour soi et bon pour les siens. Jusqu'à cette année, il a été à l'emploi de la Baldwin Engineers Ltd. Il y tenait les manchons d'une foreuse à compression, d'une machine trépidante et assourdissante. Il les a tenus durant quatorze ans. Cela demande de la vertu. Encore s'il avait peiné verticalement à briser des pavés à ses pieds. Mais non, il travaillait dans l'autre sens, contre les murs de ciment. Ce qui veut dire qu'en plus d'absorber les secousses de la machine il devait la soutenir. Une foreuse pèse quatre-vingt-dix livres ; sa pointe, dix : ces cent livres trépidantes vous secouent le chrétien et rien que d'y penser je trouve ma plume légère, aérienne. C'est d'ailleurs une impression que Martel a ressentie : « Docteur, tout ce que je touche me paraît trop léger, enfantin. Cette fourchette, par exemple, c'est un jouet. » Son travail, auquel peu d'hommes résistent, l'enorgueillissait. Il s'était attaché à une machine qui témoignait de son courage et de sa force. Cette foreuse aura marqué sa vie avant d'aggraver l'affection nerveuse causée par l'accident dont il fut victime à son travail, le 3 octobre 1950.

Richard Martel est né à Acton Vale. Peu après, son père rachetait la terre familiale à Sainte-Christine. C'est là qu'il a grandi. À dix-neuf ans, il n'a plus rien à

* Diafoirus et Purgon sont deux médecins ridicules dont Molière se moque dans *Le malade imaginaire*.



**Il s'était attaché à une machine
qui témoignait de son courage
et de sa force.**

**Cette foreuse aura marqué
sa vie avant d'aggraver
l'affection nerveuse causée par
l'accident dont il fut victime
à son travail, le 3 octobre 1950.**



attendre de son père ; il s'engage comme ouvrier agricole. Il ira ainsi d'une ferme à l'autre sans s'éloigner de Sainte-Christine. En 1935, il a vingt-trois ans. C'est alors qu'il devient son maître ; il s'établit à Sainte-Gertrude-Manneville, canton Villemontel, en Abitibi. Jusqu'en 1942, il trimera sur son lot de sable. On lui a conseillé la culture maraîchère. Il n'aura pas été le seul à avoir été victime d'une colonisation improvisée. Après huit ans de peine perdue, il a compris que les légumes ne seront jamais des primeurs. Il abandonne la partie, descend à Montréal, y vivote durant deux ans, travaille un peu, chômant autant. Son grand bonheur alors fut d'échapper à l'armée. Enfin, en 1945, par l'entremise d'un de ses oncles, il entre à la Baldwin et prend les manchons de la foreuse. Il lui restait à se marier. En 1949, il rencontre, au Centre Maria-Goretti, une brave fille de Dorchester, qu'il épouse l'année suivante. Six enfants naîtront. L'aîné a dix ans, le cadet quatre. Madame Martel a subi la grande opération en 1959. C'est en 1953 que Martel achètera une propriété à Ville Jacques-Cartier, grand terrain et maisonnette. La maisonnette laisse à désirer, loin d'être assez grande pour huit personnes ; elle sera déclarée insalubre en 1959. Martel obtient un délai ; il achève de payer ses dettes ; son intention est de se bâtir une solide maison qui sera le terme de sa carrière, le fruit de son courage, le bonheur de sa famille. C'est alors qu'il devient complètement invalide.

Martel ne courra plus

Le 3 avril 1952, alors qu'il pousse sa foreuse, une poutre se détache d'un échafaud et lui tombe sur le cou, en bas de la nuque. Assommé, il est conduit à l'hôpital Notre-Dame. On l'y aurait radiographié ; Martel ne s'en souvient pas. Le médecin lui dit : « Vous êtes chanceux, je ne vous trouve rien. » Martel lui demande alors s'il pourra reprendre le travail le lendemain. Le médecin répond : « Oui. » Mais le lendemain Martel a peine à sortir du lit ; il se traîne à quatre pattes jusqu'à la toilette. Ce n'est que le 16 avril 1952 qu'il pourra reprendre son travail. Il note déjà ceci : il n'est plus capable de courir. En fait, il ne courra plus. Il y a quelque chose dans sa jambe droite qui l'en empêche, une faiblesse qui s'accroît d'année en année. En 1954, il commence à boiter, à traîner de la patte. Il s'y est peu à peu habitué. Au début, il n'y prenait pas garde et s'est démis plusieurs fois la cheville. Sa démarche était devenue, comme on l'a constaté en 1959 à l'hôpital Maisonneuve, « précautionneuse ». De cette évolution, j'ai été le témoin, moi, le médecin de famille, depuis 1953. Son bras droit a été atteint beaucoup plus tard. Ce ne sera qu'en 1957 qu'il commencera à le gêner pour de bon.

Le seul reproche qu'on peut faire à Martel est de ne pas s'être fait traiter avant 1959. Même à moi, qui avais sa confiance, qui soignais sa femme et ses enfants, il n'a jamais demandé conseil. Martel est peu instruit. À Sainte-Christine, il fréquentait l'école quand son père n'avait pas besoin de lui. Il était l'aîné de la famille. Son père était un pauvre paysan. Son instruction a surtout été religieuse ; son diplôme, il l'a obtenu en faisant sa communion solennelle. Ensuite il a été ouvrier agricole jusqu'à vingt ans ; il gagnait un dollar par semaine, lequel il remettait à son père. C'est un campagnard de la plus dure espèce. Il en a les vertus, l'austérité, le courage et aussi le fatalisme ; on s'accepte comme on est, il n'est pas question de se faire soigner : on n'en a pas les moyens. Cette mentalité a été fortifiée par huit ans d'Abitibi. Sans pitié pour lui-même, l'étonnant est que Martel soit bon pour les siens. Tous ses enfants ont vécu : ils sont sains et vigoureux. Il ne s'est pas fait soigner pour la même raison qu'il a été capable de manœuvrer à l'horizontale une foreuse de cent livres durant quatorze ans. De ceci, on ne lui a pas fait reproche que je sache. Alors qu'on ne lui cherche pas noise pour cela. J'ai assisté à l'évolution progressive de son infirmité. Parce que je le connaissais bien, parce que je le respectais et ne lui voulais que du bien, je lui ai dit souvent, sans qu'il me le demandât : « Martel, fais-toi donc soigner ! » Il me répondait alors que sa boiterie ne l'empêchait pas de travailler, qu'il n'avait pas les moyens de se faire traiter et qu'il lui importait surtout de gagner la vie de sa famille, de payer ses dettes et de se bâtir une bonne maison. Il ne croyait pas

**C'est un campagnard
de la plus dure espèce.
Il en a les vertus, l'austérité,
le courage et aussi le fatalisme ;
on s'accepte comme on est,
il n'est pas question
de se faire soigner :
on n'en a pas les moyens.
Cette mentalité a été fortifiée
par huit ans d'Abitibi.**

d'ailleurs qu'il fut sérieusement atteint. Une inébranlable confiance en lui-même l'inclinait à penser qu'il guérirait. Avant de tenir grief à Martel de cette confiance, de ce fatalisme paysan, qu'on prenne garde : on risque de faire le procès de toute une civilisation. À la Baldwin d'ailleurs, on avait noté aussi l'infirmité de Martel. « Au printemps de 1960, il n'y avait pas beaucoup d'ouvrage. Le boss m'a alors conseillé d'en profiter pour me faire soigner. Je me suis souvenu de vos conseils. J'ai été à l'hôpital Maisonneuve. Les médecins m'ont conseillé de me laisser opérer, disant qu'autrement je paralyserais. J'ai consenti, ils m'ont opéré. Je sais qu'ils ont fait de leur mieux. Seulement l'opération n'a pas réussi. Je suis sorti de là complètement invalide. »

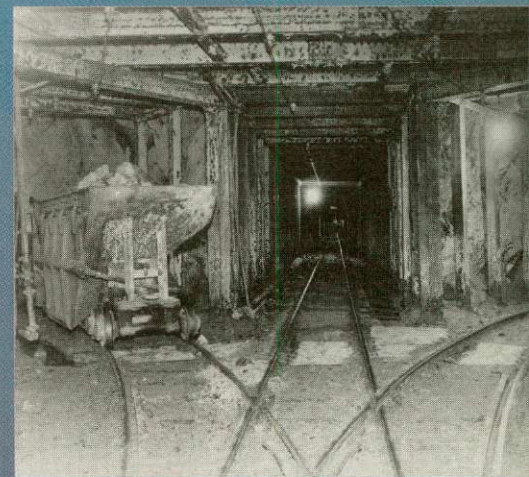
Le dossier

Voici un résumé du dossier de l'hôpital Maisonneuve. « Homme de 46 ans. Admission, le 12 février 1959. Départ, le 2 juin. Se présente pour hémiparésie droite. Travail sur une foreuse à compression depuis quatorze ans. Aurait subi un traumatisme direct en travaillant, il y a sept ans, frappé par une poutre à la base du cou et à l'épaule gauche. Constitution robuste mais avec signe d'amaigrissement. Démarche précautionneuse, genou raide, pied tombant, coude fléchi, à droite. C'est un patient calme et très coopératif. »

L'examen révèle une amyotrophie des membres droits, une limitation des mouvements, une perturbation des réflexes. « Radiographie : dégénérescence discale aux vertèbres cervicales 3 et 4 avec ostéo-arthrose. Myélographie : il semble que ce malade soit porteur d'une maladie polydiscale. Cependant il existe des signes nets de protusion discale importante à c 3 et c 4. Neurochirurgie : indication opératoire sur c 3, c 4, pour arrêter l'évolution de la maladie, peut-être pour l'améliorer. Intervention le 2 mai 1959. L'évolution strictement chirurgicale post-opératoire fut excellente. Toutefois le malade n'est pas mieux, même plus faible de son membre supérieur droit. Il s'ajoute des troubles sensitifs qui n'existaient pas avant l'opération, résultant de lésions de la moelle cervicale causées par l'intervention. » Ont signé ce rapport le neurologue Norbert Auger et le neurochirurgien Jean-Louis Bédard.

Il ressort de ce rapport que Martel avait une lésion au cou et qu'il a été opéré au cou, à l'endroit où il avait été frappé en 1952. Si la dégénérescence nerveuse, secondaire au traumatisme, avait été primitive, elle n'aurait pas été aussi bien localisée : on l'aurait retrouvée ailleurs et les centres sensoriels auraient été atteints. C'était même l'opinion des médecins de l'hôpital Maisonneuve : il fallait que ces centres fussent touchés. L'un d'eux a affirmé à Martel : « Monsieur, vous ne voyez pas de l'oeil gauche. — Mais oui, je vois. — Non, c'est impossible. — Impossible ou pas, je vois quand même. » Alors le médecin lui banda l'œil droit, jette un sous par terre : « Ramassez-le. » Et Martel de le ramasser aussitôt. Même comédie pour l'oreille. Tous ces examens ont révélé que la dégénérescence nerveuse commençait à c 3, c 4, et qu'elle était consécutive à des hernies discales qui ne peuvent s'expliquer autrement que par l'accident de 1952. De 1952 à 1959, ces hernies ont comprimé les centres nerveux, causant peu à peu leur dégénérescence. C'est là l'unique raison, si l'on excepte les méfaits de l'opération du 2 mai 1959, de l'infirmité de Martel. Pourtant cette raison a été rejetée par les experts de la Commission des accidents du travail : ils ont trouvé plus logique qu'il soit infirme sans raison. Si Martel avait été opéré avant 1959, il ne serait pas aujourd'hui un pauvre infirme. Il a été dur pour son corps ; son éducation le voulait ainsi. Mais il a été examiné le 3 avril 1952 par un médecin de l'hôpital Notre-Dame. C'est ce médecin qui est à la base d'une formidable erreur qui, de médicale qu'elle était d'abord, est devenue judiciaire par l'autorité légale dévolue à la Commission des accidents du travail. Ce médecin a vite disposé d'un cas inquiétant. Lorsqu'un homme est assommé, on ne décide pas sur le champ qu'il n'a rien ; on réserve son jugement ; on le garde sous observation. Ce qui n'a pas été fait. Le médecin a dit à Martel : « Tu pourras reprendre ton travail demain. » Martel l'a cru. Comme, le lendemain, il avait peine à se traîner, il n'est retourné à la

Il ne croyait pas d'ailleurs qu'il fut sérieusement atteint. Une inébranlable confiance en lui-même l'inclinait à penser qu'il guérirait. Avant de tenir grief à Martel de cette confiance, de ce fatalisme paysan, qu'on prenne garde : on risque de faire le procès de toute une civilisation.



C'est là l'unique raison, (...), de l'infirmité de Martel. Pourtant cette raison a été rejetée par les experts de la Commission des accidents du travail : ils ont trouvé plus logique qu'il soit infirme sans raison.

Il lui a fallu des années pour comprendre que ce médecin irresponsable l'avait trompé.

Encore s'il n'y avait eu que lui de trompé ! Mais tous les médecins qui étudieront le cas le seront de même, ne demandant pas mieux, aveuglés par la solidarité professionnelle.



Quand on est médecin-juge, on se soucie assez peu de la légalité. Martel se tint donc seul, lui l'infirmier, le garçon de Sainte-Christine, le vétéran de l'Abitibi, l'esclave de la foreuse, lui que je considère comme un héros, il se tint seul devant un tribunal hostile, composé de gens repus, de médecins médiocres promus juges par faveur politique.

Baldwin que treize jours plus tard. Martel est un homme simple et respectueux, très « coopératif », dit le dossier de l'hôpital Maisonneuve. Il a cru ce que le médecin lui avait affirmé : « Tu as été chanceux, je ne trouve rien. » Il lui a fallu des années pour comprendre que ce médecin irresponsable l'avait trompé. Encore s'il n'y avait eu que lui de trompé ! Mais tous les médecins qui étudieront le cas le seront de même, ne demandant pas mieux, aveuglés par la solidarité professionnelle. Le docteur R. Lalonde m'écrivit, le 7 décembre 1959, que Martel a été victime en 1952 d'un traumatisme bénin. Le docteur R. Lalonde est depuis un mois le directeur médical de la Commission. Je dois dire à son honneur qu'avant d'être une créature libérale, il est d'abord médecin : peu lui importent les faits, il prend la part du confrère de Notre-Dame ; celui-ci traite Martel comme s'il n'avait rien, il se croit obligé d'écrire qu'il s'agissait d'un traumatisme bénin. Le docteur R. Lalonde, même investi d'un pouvoir judiciaire, fonctionne en médecin : c'est le confrère qui a raison, la victime dût-elle crever. On n'y peut rien : c'est un vice de la profession. Mais on pourrait fort bien limiter les pouvoirs de ce directeur en permettant d'en appeler de ses décisions devant les tribunaux réguliers. Actuellement, elles sont irrévocables. La Commission qu'il dirige est une sorte de cour suprême. Un médecin juge, voilà bien un honneur auquel Diafoirus n'aurait pas osé prétendre et qui devrait inquiéter les honnêtes gens : comme si le médecin n'était pas assez dangereux dans son état !

Le procès

Sorti de Maisonneuve complètement invalide après une opération réussie, car, bien entendu, toutes les interventions chirurgicales réussissent même s'il arrive qu'on en meure, Martel fut convoqué par la Commission à son enquête préliminaire. Le docteur S. Trudel instruisait la cause, le 4 juillet 1960. Martel, qui ne peut se dévêtir et revêtir seul, surtout quand il porte une chemise et un veston, ce qui est rare, s'était fait accompagner par sa femme. Celle-ci est une personne sensée, sans artifice, qui pense juste et parle franc, y mettant toutefois de la retenue de sorte que souvent la voix lui tremble. Elle s'exprime mieux que son mari, qui se laisse emporter par sa bonne foi et dont la véhémence nuit à la simplicité. Il s'expliqua mal. Madame Martel crut devoir intervenir. Le docteur-juge la pria de se taire. Elle se tut. Quand on vient de Sainte-Justine-de-Dorchester et qu'on a rencontré son mari au Centre Maria-Goretti, on est ainsi, obéissante, et l'on se tait quoi qu'il en coûte. D'ailleurs, Martel et sa femme étaient sous l'impression que l'honorable docteur-juge leur était favorable. Ils se sont trompés. Il nota par exemple que les premiers symptômes de l'affection nerveuse étaient survenus cinq ans après l'accident. Je me demande où l'honorable docteur-juge a bien pu apprendre cela. Depuis que je connais Martel, depuis 1953, soit un an après l'accident, j'ai toujours remarqué une gêne dans sa démarche. D'ailleurs, Martel est catégorique : après son accident, il n'a plus jamais couru. Ce sera sur cette instruction mal faite que le docteur R. Lalonde, le directeur médical, le grand juge, s'appuiera pour refuser de reconsidérer la décision de la Commission. Car le docteur S. Trudel, qui doit être un petit-neveu de pape, est par définition infaillible.

Le procès eut lieu devant ce même docteur Trudel et deux experts qui ne sont experts que pour la Commission, les docteurs J.-P. Chapdelaine et L. Gagnon. C'était le 28 octobre 1959. On se garda bien d'instruire Martel de son droit d'être assisté de son médecin et même d'un avocat. On ne voulait pas être importuné. Quand on est médecin-juge, on se soucie assez peu de la légalité. Martel se tint donc seul, lui l'infirmier, le garçon de Sainte-Christine, le vétéran de l'Abitibi, l'esclave de la foreuse, lui que je considère comme un héros, il se tint seul devant un tribunal hostile, composé de gens repus, de médecins médiocres promus juges par faveur politique. « Voyons, cela n'a pas de sens, disait le plus jeune des médecins-juges ; il ne peut être question de rattacher cette affection nerveuse à un accident préhistorique. » Il était bien sûr de soi, l'insensé ! Et il considérait Martel du haut de sa grandeur, avec un incommensurable mépris. « Êtes-vous capable de prouver que vous n'avez jamais été

traité pour votre infirmité ? — Non, je n'ai pas été traité avant d'être hospitalisé à Maisonneuve. — Prouvez-le ? » Question folle, qui montre un peu l'esprit qui régnait le 28 octobre 1959.

Un homme indigné

Après le procès, Martel vint me trouver, inquiet. Ce n'était pas sans raison. Je lui conseillai quand même d'attendre le verdict. Le verdict fut rendu un mois après, au milieu d'octobre : cause rejetée, aucun rapport entre l'accident de 1952 et l'infirmité. Ce qui voulait dire pour Martel la fin de sa fierté, l'obligeance de quémander ; pour sa femme, la pension des mères nécessiteuses ; pour ses enfants, un avenir de misère. Là, je vis un homme indigné, un homme jusque-là respectueux de la société, en colère contre elle, laissant libre cours à sa véhémence, criant sa longue peine inutile, secoué encore par sa foreuse. Un homme indigné et impuissant. « Ils ont pris la part de la Baldwin, vos beaux médecins. » Il aurait voulu convoquer les journaux et faire savoir au monde entier son ressentiment. Je lui dis : « Rien ne sert de gueuler, il vaut mieux agir finement. Tu gueules aujourd'hui, demain ils râleront, les beaux médecins. Je te le promets. Cela ne sera pas très difficile : ce sont des imbéciles. Laisse-moi t'arranger ça. » Martel m'a apporté ses documents ; j'y ai ajouté mes notes ; j'ai mis toute cette paperasse dans une chemise sur laquelle j'ai écrit en belles majuscules : « LE CAS MARTEL ». Et je dois avouer que j'étais content, content de prendre le parti d'un patient contre des confrères. Les faire râler ? C'était une façon de parler, de partager l'humeur de celui-là. Je sais très bien qu'on ne fait pas râler les confrères. Molière ne les a pas touchés ; ils ont continué de jouer les Purgon et les Diafoirus. « Mes attaques ne les dérangeront guère, me suis-je dit. Tout au plus apprendrai-je en retour que je suis mauvais médecin, et qui ne l'est pas un jour ou l'autre ? Dans le cas Martel, cependant, je suis certain que ce n'est pas moi. Mais justement, en m'en saisissant avec avidité, est-ce que je ne tenterai pas de me faire une belle âme facilement, de me justifier en accablant des semblables ? » À cela, je me suis répondu que je n'avais pas non plus à me ménager en les ménageant, et que la solidarité professionnelle, somme toute, n'était qu'un cercle vicieux. « Si je suis routinier et présomptueux, est-ce que je vais m'en accuser en excusant les experts de la Commission des accidents du travail d'avoir été des médecins à tout le moins distraits et des juges malveillants ? Non, pour la raison qu'il n'y a plus de solidarité qui tienne quand il y a une victime ; c'est le règne de la complicité qui s'instaure. Et Martel a été une victime. Victime de son travail, victime d'une société terriblement dure, victime des médecins. » En somme, ce ne fut pas sans réflexion que j'ai pris son parti.

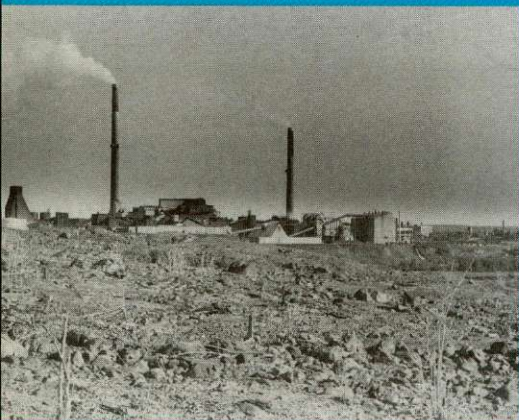
Il fallait faire quelque chose ; j'écrivis au docteur Norbert Auger. J'avais vu son nom au dossier. C'est un médecin qui a de la culture et de la distinction, que je respecte, et qui, je crois, est respecté, professeur titulaire de neurologie. Je lui écrivis pour lui faire part de l'indignation de Martel et lui demander conseil : devais-je me contenter de réclamer pour lui une petite pension d'invalidé, de quoi ne pas crever, ou tenter de faire entendre raison à la Commission des accidents de travail ? Tout cela sur un ton naïf, avec la déférence du médecin de faubourg pour un illustre confrère, dans le but de tâter le terrain. Le professeur Norbert Auger m'a répondu : « Je crois que notre malade devrait courir deux lièvres à la fois en ignorant la signification péjorative que l'on attribue habituellement à cette locution. Je m'explique. Il peut et doit demander l'allocation pour invalidité. Et cela ne peut l'empêcher de réclamer auprès de la Commission des accidents. Cependant, cette dernière s'est déjà prononcée en refusant de reconnaître la demande de M. Martel parce qu'aucune réclamation ni observation n'avaient été formulées à l'époque de l'accident.

« D'autre part, on ne peut affirmer catégoriquement le rapport de cause à effet entre le trauma et l'affection actuelle. Cependant, on peut présumer cette liaison par les faits que nous raconte le malade.

« Je comprends le point de vue de la Commission, qui base sa décision sur des critères objectifs et contrôlables, sans mésestimer la réaction psychologique du

**Là, je vis un homme indigné,
un homme jusque-là
respectueux de la société,
en colère contre elle,
laissant libre cours
à sa véhémence,
criant sa longue peine inutile,
secoué encore par sa foreuse.
Un homme indigné
et impuissant.**





malade qui en est réduit à un modus vivendi excessivement pitoyable, sûrement intolérable et apte à faire naître un esprit de révolte. Tous n'ont pas la résignation du saint homme Job. »

Une expertise de barbiers

Fort de l'autorité du docteur Auger, je demandai à la Commission de reconsidérer sa décision. L'accident de 1952 avait bel et bien été constaté, il avait donné lieu à une réclamation ; si Martel n'avait pas été alors gardé sous observation, la faute incomrait à un médecin payé par la Commission. Bien entendu, le cas était incertain, comme tout ce qui relève de la médecine, laquelle est rarement une science exacte. Mais justement, dans ces cas, il y a une présomption de droit en faveur du réclamant. L'expertise du 28 octobre, en rejetant l'accident comme cause de l'infirmité, rejetait tous les faits connus, repoussait la seule étiologie plausible, mettait en doute le bien-fondé de l'intervention chirurgicale, négligeait de prendre en considération la foreuse comme cause aggravante, et de la façon la plus gratuite, la plus injurieuse déconsidérait la bonne foi de Martel sans pour autant expliquer son état. C'était une expertise de barbiers. Voilà à peu près ce que j'écrivais. Le 5 novembre 1959, le docteur R. Lalonde me répond. Le docteur R. Lalonde est depuis un mois le directeur médical de la Commission. Le changement de gouvernement n'a pas nui à sa promotion. Toutefois, comme il remplace un octogénaire, il ne faut pas s'attendre à des merveilles ; sa fonction est simple : défendre les décisions de la Commission, couvrir ses pseudo-experts. En effet, plus on monte dans cet organisme, plus l'air se raréfie, plus on approche du néant. Il est présidé par un juge qui n'est là que pour la magie, pour communiquer son fluide légal à tous ses subalternes. Pendant huit ans, ce juge a été une parfaite buse sans qu'on s'en rendît compte. À Montréal, le Très-Haut se nomme Midas Gagnon. Si nos bons gouvernements avaient pu nommer des chevaux à la Commission, ils l'auraient fait puisque cet organisme ne concerne après tout que des ouvriers, et quels ouvriers ? des maladroits qui se font estropier.

Donc, le docteur Lalonde me répond. Il a étudié le dossier ; il note que Martel a subi en 1952 un « traumatisme bénin » et que « les troubles dont il souffre actuellement sont apparus au-delà de cinq ans après ». En se basant sur cette information grossièrement fautive, il refuse de reconsidérer quoi que ce soit. Cela me surprit. Je n'avais pas encore l'honneur de connaître le docteur R. Lalonde. J'ignorais qu'il avait remplacé un octogénaire, je crus qu'en rétablissant les faits il comprendrait son erreur. Médecin de famille de Martel depuis 1953, je lui apportais un témoignage précieux. De plus, je notais combien plus scientifiques me semblaient les présomptions du Professeur Norbert Auger que le refus catégorique et bête de ses experts. Il me répondit le 10 novembre 1959 : « J'accuse réception de votre nouvelle lettre du 5 novembre, laquelle ne contient pas de faits nouveaux. Le docteur Auger, auquel vous référez, mentionne : " On peut présumer la liaison entre le trauma et l'affection actuelle. " Nous ne pouvons mettre en doute l'examen fait par un comité d'experts, en date du 28 octobre 1959, et la Commission regrette de ne pouvoir modifier la décision rendue dans ce cas et doit s'en tenir à l'opinion de ses experts. Je vous prie de croire, mon cher Docteur, à mes sentiments les meilleurs. »

Je lus et je vis le ciel s'ouvrir : le juge volait, Midas riait, l'octogénaire valsait, les barbiers faisaient semblant d'examiner Martel, des chevaux hennissaient, la foreuse trépidait. Or, il n'y avait dans cette commission de fous qu'une seule chose sérieuse, pesante, vraie : le coffre-fort de la Baldwin Engineers Ltd.

© Succession Jacques Ferron

1. Antonio Barrette (1899-1968) fut effectivement machiniste avant de devenir député de l'Union nationale dans le comté de Joliette, puis ministre du Travail de 1944 à 1960. Il a été aussi premier ministre pendant à peine 5 mois en 1960. René Hamel (1910-1989), député libéral de Saint-Maurice, lui succéda comme ministre du Travail.

Le docteur R. Lalonde est depuis un mois le directeur médical de la Commission. Le changement de gouvernement n'a pas nui à sa promotion. Toutefois, comme il remplace un octogénaire, il ne faut pas s'attendre à des merveilles ; sa fonction est simple : défendre les décisions de la Commission, couvrir ses pseudo-experts. En effet, plus on monte dans cet organisme, plus l'air se raréfie, plus on approche du néant. Il est présidé par un juge qui n'est là que pour la magie, pour communiquer son fluide légal à tous ses subalternes.

Pour en savoir plus sur Jacques Ferron et son œuvre, visitez le site internet Jacques Ferron, écrivain à l'adresse suivante : <http://www.ecrivain.net/ferron>

Secteur public québécois

Commission de l'équité salariale : une incompétence « crasse » !

Jacqueline Rodrigue

Grâce à la Loi d'accès à l'information, la CSN a pris connaissance d'un préavis de décision rendu par la Commission de l'équité salariale où elle signifie qu'elle entend reconnaître, en partie, le programme de relativité salariale du Conseil du trésor. Se faisant, elle nie l'ampleur de la discrimination salariale basée sur le sexe. Un non-sens.

Le 30 novembre, la CSN a dénoncé le préavis de décision adopté par la Commission de l'équité salariale concernant le programme de relativité salariale du Conseil du trésor visant l'ensemble des salariés de l'État. Ce préavis accepte dans les grandes lignes le programme établi par le gouvernement pour ses salariés syndiqués. La commission considère que le seul volet que le Conseil du trésor doit corriger porte sur l'estimation des écarts salariaux.

La commission reproche au gouvernement d'avoir protégé la rémunération des emplois qu'il prétend surclassés, soit ceux occupés majoritairement par des hommes. Si une réelle démarche d'équité salariale en fonction des paramètres de la loi était entreprise, ils serviraient de comparateurs à des catégories d'emplois à prédominance féminine, ce que n'a pas permis la démarche gouvernementale entreprise en 1989. En outre, le préavis émis par la commission porte à croire qu'elle considère que le maintien d'un taux de salaire unique pour les emplois de métiers constitue un élément de discrimination fondée sur le sexe alors que dans une décision récente, le Tribunal des droits de la personne prétend exactement le contraire.

« Il est assez curieux de constater que les principales critiques faites à l'égard du mode d'estimation des écarts salariaux visent des catégories



Claudette Carbonneau

d'emplois à prédominance masculine alors que la Loi sur l'équité salariale a pour but d'éliminer la discrimination salariale pour les catégories d'emplois occupées majoritairement par des femmes. C'est désolant d'observer la piètre qualité du travail de la commission. La loi est claire : un em-

ployeur ne peut diminuer la rémunération pour atteindre l'équité salariale », a dénoncé Claudette Carbonneau.

La commission outrepassa carrément son mandat en se prononçant sur le mode de rémunération d'une catégorie d'emplois masculine. Sa job, c'est de voir à ce que la discrimination salariale faite aux femmes soit éliminée. Si la commission n'a pas encore compris le sens de la loi et de son mandat, nous avons un sérieux problème », de poursuivre la vice-présidente de la CSN. Pour le moment, il s'agit d'un préavis de décision mais dès que la commission rendra une décision finale, la CSN prendra les recours juridiques qui s'imposent.

Des objections juridiques

En 1998, la CSN a soumis des objections juridiques à la Commission de l'équité salariale quant à sa compétence pour analyser le rapport du Conseil du trésor. « Devons-nous comprendre que le préavis de décision soumis au Conseil du trésor constitue une réponse sur sa

compétence à analyser ledit rapport ? », de questionner la vice-présidente. Pour nous, la Commission de l'équité salariale n'a pas juridiction puisque, depuis 1987, des plaintes ont été déposées à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). La Loi sur l'équité salariale stipule que les plaintes formulées à la CDPDJ avant l'adoption de la loi ont préséance sur les dispositions de la loi.

Le 17 décembre 1999, le gouvernement du Québec a convenu d'une entente en matière d'équité salariale avec la CSN et les travaux se sont amorcés au printemps. « Nous souhaitons que le gouvernement du Québec privilégie la voie qu'il a pris avec nous en signant cette entente. En maintenant son engagement, il démontrera son sérieux. Quant à nous, nous sommes prêts à redoubler d'efforts pour faire avancer rondement ces travaux », de conclure Claudette Carbonneau.



En conférence de presse, Claudette Carbonneau et Anne Pineault, du service juridique de la centrale, ont rendu public d'importantes décisions de la Commission de l'équité salariale obtenues grâce à la Loi d'accès à l'information.

Photos : Alain Chagnon

Pérou : un pays où la précarité est la règle

Clément Trudel

Au cours des dix dernières années, le nombre de syndiqués est passé de 80 000 à 30 000, en raison des politiques restrictives du gouvernement de Fujimori.



Au Pérou, 200 000 jeunes entrent chaque année sur le marché du travail.

À Stockholm se tenait il y a deux ans un séminaire convoqué par l'*International Study Circle*, en vue de former des travailleurs pour les sociétés transnationales. Par la suite on vit des syndiqués de Volvo se lier à leurs collègues de Volvo-Pérou par l'entremise d'une association finlandaise. Dix-huit syndicalistes et militants d'organisations non gouvernementales du Pérou, tel PLADES (Programme de développement du monde du travail), avaient participé à la rencontre de Stockholm.

La présidente de PLADES, Giovanna Larco Drouilly, était de passage au Québec à la fin novembre, avec trois syndicalistes de son pays ; ils ont été reçus par l'adjoint au président de la CSN pour les dossiers internationaux, Vincent Dagenais. Julio Rivera Salvador, Teresa Capuñay, Pedro Fuentes Garcia et M^{me} Larco ont expliqué comment PLADES rayonne dans six provinces par ses cours et ateliers, et à Lima auprès de 40 syndicats présents chez Nestlé, Unilever, Telefónica, etc. Ces syndicats animent *Vigilancia social*, sorte d'observatoire des questions reliées aux droits des travailleurs.

Que ce soit dans les mines, dans le secteur de l'électricité ou dans celui du commerce, les syndicats péruviens ont vu leur

effectif se rétrécir depuis 1990, année où Alberto Fujimori fut élu président. Ce dernier fit adopter des lois qui favorisaient la privatisation, la sous-traitance et l'embauche de contractuels, provoquant des mises à pied et des mises à la retraite massives. La fédération des mineurs à laquelle appartient M. Fuentes comptait 80 000 syndiqués en 1990 ; il n'y en a plus que 30 000. M. Fuentes signale un côté cocasse de la privatisation : une mine appartenant à l'État a été vendue au « privé », qui se révéla être, en bout de ligne, la République populaire de Chine !

La relève

Les recrues ne manquent pas au Pérou. 200 000 jeunes entrent chaque année sur le marché du travail. En l'absence

d'assurance-chômage, un nombre effarant d'exclus et de personnes à statut précaire tentent de survivre à l'aide de petits boulots.

La décision de Fujimori d'écourter son mandat change-t-elle vraiment la donne ? M. Fuentes signale que des 120 députés élus cet été, un seul, Juan Ramirez, était mineur et syndicaliste. Ramirez fit campagne aux côtés d'Alejandro Toledo, lequel préféra boudier le second tour des présidentielles qui n'offrait pas de garanties de transparence.

Ces syndicalistes en tournée ont fait état d'actions communes menées par les sept centrales syndicales péruviennes malgré les différends idéologiques. Ils prennent acte de l'intention de M. Toledo d'humaniser le néolibéralisme s'il par-

vient à la présidence, ce qui ne veut pas dire qu'ils endossent totalement sa plate-forme électorale.

Militant d'un syndicat d'électriciens chez EDELNOR (du secteur parapublic), Julio Rivera note que de 5000 membres en 1994, ils sont passés à 700 cotisants seulement : « la compagnie veut un syndicat figuratif », ce que les salariés essaient de contrer. M. Rivera porte un intérêt tout spécial à la présence d'Hydro-Québec International sur la scène latino-américaine, avec des partenaires comme Bell, CGI ou le Fonds de solidarité de la FTQ. Cette présence d'HQI est l'un des volets où *Vigilancia social* entend se maintenir aux aguets car elle surveille de près toutes les transnationales.



Alberto Fujimori a adopté des lois qui favorisent la privatisation, la sous-traitance et l'embauche de contractuels, provoquant des mises à pied et des mises à la retraite massives.

17^e campagne des paniers de Noël

C'est Noël pour tout le monde !

En contribuant à la 17^e campagne des paniers de Noël de la CSN, toujours sur le thème *C'est Noël pour tout le monde !*, vous soutenez la lutte des travailleuses et des travailleurs en conflit ainsi que les camarades congédiés pour activités syndicales. Les montants recueillis viennent s'ajouter aux prestations qu'ils reçoivent du Fonds de défense professionnelle (FDP). Actuellement, 460 membres de la CSN sont en grève ou en lock-out pour améliorer leurs conditions de travail et leur salaire : Maxi Loblaw de Mont-Joli, IGA-Sobey's de Saint-Hyacinthe, Cargill de Baie-Comeau, Auberge de la Rive de Sorel, Métaux Spec de Châteauguay, STCUQ (entretien) et la Maison d'hébergement pour femmes et enfants vio-



lents de Victoriaville. Appuyons leur lutte pour le respect !

Mode de contribution volontaire

- 1- Syndicat de moins de 100 membres : 50 \$.
- 2- 50 \$ additionnels par tranche de 100 membres.

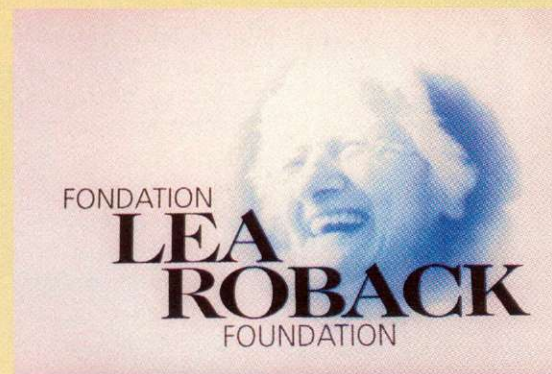
Les dons se font par intercaisse à la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs (Québec), au compte Solidarité paniers de Noël, transit 81592276, folio 561862.

L.-S. H.

Il faut agir !

Hommage à Léa Roback

Plus de 300 personnes ont assisté à l'hommage rendu à Léa Roback le 26 novembre. Rappelons que cette grande militante est décédée le 28 août dernier. La CSN, la FEESP et la FNEEQ ont profité de cet événement pour annoncer une contribution annuelle de 2000 dollars qui sera remise, de façon récurrente, à la Fondation Léa-Roback qui cherche à soutenir des femmes dans la poursuite de leurs études. « Léa Roback a répété sur toutes les tribunes l'importance d'agir pour changer les choses. Elle a cru de tout



son cœur à l'éducation comme voie de prise de conscience, d'émancipation et de liberté. Nous avons le devoir de continuer l'action qu'elle a menée toute sa vie », a rappelé la présidente de

McDo en appelle de la décision du commissaire du travail

La même recette pour décourager le syndicat

Le propriétaire du McDonald's de la rue Peel à Montréal, Michel Marchand, et M^e Philippe Garceau, qui prétend représenter quelques salarié-es, se sont adressés au Tribunal du travail pour en appeler de la décision du commissaire du travail accréditant le syndicat du restaurant McDo. Depuis l'accréditation du syndicat, le 22 novembre, ils avaient 14 jours pour aller en appel. Et c'est à la dernière minute qu'ils

ont annoncé leur intention. Dans leur appel, les avocats de Michel

Marchand reprennent les mêmes arguments qu'ils avaient présentés lors des audiences devant le commissaire du travail, mais que celui-ci avait rejetés. Le vice-président Roger Valois voit là « les mêmes recettes qu'on connaît bien chez

McDonald's : des mesures dilatoires pour gagner du temps, continuer d'exercer des pressions sur les militants syndicaux et décourager les employé-es de se syndiquer ».

M.C.

Québec

Trêve à la STCUQ

Les 250 employé-es d'entretien de la Société de transport de la communauté urbaine de Québec (STCUQ) ont accepté, le 1^{er} décembre, la trêve que leur a proposée la ministre du Travail, Diane Lemieux. En grève depuis le 4 novembre, les syndiqué-es ont décidé de suspendre leur droit de grève pour don-

ner une chance à la médiation. Durant cette trêve, d'une durée de 13 jours, les négociations se poursuivent en présence de deux médiateurs nommés par le ministre. Jusque-là, les pourparlers se déroulaient en présence d'un conciliateur. Conformément au Code du travail, le syndicat a aussi fait parvenir un nouvel avis de

grève accompagné d'une liste de services essentiels. Les travailleuses et les travailleurs de l'entretien de la STCUQ revendiquent notamment la parité salariale avec leurs camarades de la STCUM ainsi qu'un bon nombre d'autres améliorations. Leur convention collective est échue depuis décembre 1999.

M.C.

Centre jeunesse de Laval

C'est la CSN !

Le tribunal du Travail vient de confirmer la CSN comme seule représentante des salarié-es du Centre jeunesse de Laval. La juge Suzanne Handman a rejeté l'appel de l'Union des employés de service, local 298 de la FTQ, qui contestait la décision du commissaire du travail. Ce sont donc 135 personnes qui adhèrent à la CSN et qui viennent s'ajouter aux 700 syndiqué-es qui étaient déjà affiliés à la Fédération de la santé et des services sociaux (CSN). Le Centre jeunesse de Laval compte une douzaine de points de service, les établissements Notre-Dame de Laval et le centre Cartier, en plus de cinq foyers de groupe et de quatre zones de service qui sont rattachées à un siège social. Il y a également un syndicat affilié à la Fédération des professionnelles de la CSN.

Luc L.

Idées cadeaux

Économie, cuisine, policier

Chic ! Des recettes pop !

Vous prenez cinquante personnalités tels Robert Brouillette, Pascale Bussières, Renée Claude, Jici Lauzon, Rita Lafontaine, Sophie Lorain, Joël Le Bigot et Michel Tremblay. Vous ajoutez les plats préférés de leur enfance. Vous confiez le tout à treize grands chefs cuisiniers. Et vous obtenez *Chic ! des recettes pop !*, un livre de cuisine à l'ancienne et populaire, mais améliorée : soupe de poisson, tartines grillées, gratin de viande hachée en « gibelotte », macaroni au fromage, bouilli de jarrets de veau,



poivrons farcis, pot-au-feu, pâtes aux côtelettes de porc, etc. En l'achetant, vous contribuez à financer le Chic Resto Pop du quartier Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal. Créée en 1985, l'entreprise d'économie sociale offre des repas à prix modique et de la formation en milieu de travail. On sert aussi des repas dans les écoles du quartier et on y popote des plats en vente congelés au comptoir du restaurant. Le Resto Pop combat l'exclusion sociale. *Chic ! Des recettes pop !*, Les éditions du Boréal.

M.C.

Jean-Claude Izzo

Genre majeur de la littérature, le roman policier nous offre de réels portraits de société. En lisant Jean-Claude Izzo vous découvrirez Marseille sous toutes ses coutures. Décédé, Izzo nous a notamment laissé une trilogie dont l'action se passe à Marseille, qui « n'est pas une ville touristique ». *Total Khéops*, *Chourmo* et *Solea* constituent une déclaration d'amour non complaisante à l'endroit de l'ancienne *Massalia*, de son peuple et à la vie en général. Au travers son héros, Fabio Montale, un flic mal aimé, déchu et gastronome, et d'autres personnages attachants tels Lole la Gitane, Hassan, Fonfon, Honorine, « la mère des mères » qui lui prépare des

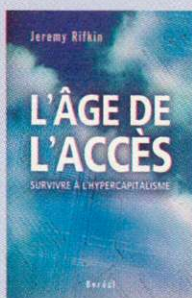


petits plats typiques, Izzo lève le voile sur des assassins crapuleux, gratuits, politiques et racistes, mais aussi sur la crise, sur l'émergence de l'extrême droite et de la mafia tentaculaire, sur la montée de l'intégrisme, sur le transfert du vote d'ouvriers communistes vers l'extrême droite du Front National, etc. Izzo, c'est tout le contraire de la haine et du racisme : c'est l'amitié, la beauté de Marseille, la fidélité, la passion de son peuple, la tolérance. Izzo, c'est de la musique, de la poésie, du discours intérieur. À lire, dans l'ordre : *Total Khéops* (#2370 Série Noire chez Gallimard), *Chourmo* (#2422) et *Solea* (#2500).

M.C.

L'âge de l'accès, Survivre à l'hypercapitalisme

Après *La Fin du travail* (1996) et *Le Siècle biotech* (1998), c'est au concept de propriété que s'attaque maintenant Jeremy Rifkin. Selon lui, dans l'univers actuel, le fait de posséder des objets devient de moins en moins alléchant. « Ce qui l'emporte sur la propriété, affirme-t-il à répétition, c'est l'accès payant à des réseaux de relations et d'intérêt mutuel, à des communautés affinitaires. » (147) À partir d'exemples tirés de la vie quotidienne, il cherche à démontrer que la propriété des biens matériels est en train de céder ses droits au phénomène de « location » des biens et des services, d'où la marchandisation ac-



celérée de toutes les sphères de la société. Même la notion de liberté s'en trouve ainsi transformée : être libre maintenant, c'est être connecté. Rifkin revient avec force sur l'importance de la société civile, seule capable de maintenir la cohésion/confiance sociale à la base du développement humain des marchés. Une lecture captivante pour qui souhaite se présenter bien armé idéologiquement au Sommet des Amériques à Québec en avril 2001. Jeremy Rifkin, *L'âge de l'accès. Survivre à l'hypercapitalisme*, Éditions La Découverte/Éditions Boréal, Montréal, 2000, 396 p.

H.G.

Amnistie internationale

Pour un monde sans torture

En conférence de presse au Musée McCord à Montréal le 23 novembre, des artistes et des représentants d'organisations non gouvernementales ont signé la pétition d'Amnistie internationale *Pour un monde sans torture*. Le grand public est invité à la signer pour amener le Canada à ratifier la Convention interaméricaine pour la prévention et la répression de la torture. À la veille du Sommet des Amériques (Québec 2001), Amnistie internationale veut renforcer le système interaméricain de promotion et de défense des droits humains. Au cours des trois dernières an-

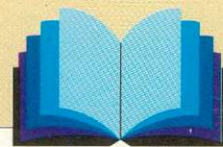


En conférence de presse, le peintre André Bouchard a présenté l'une de ses œuvres dont a été tirée l'affiche de la campagne d'Amnistie internationale.

nées, des actes de torture ou de mauvais traitements perpétrés par des agents de l'État ont été signalés dans plus de 150 pays. Quel que soit le pays, l'âge, le sexe, l'appartenance ethnique ou politique, nul n'est à l'abri de la torture.

Vous pouvez contribuer à bâtir un monde sans torture en consultant le site web de la section francophone de l'organisme : <http://www.amnistie.qc.ca/torture> ou en téléphonant au (514) 766-2088.

M.C.



À vos livres

Au travail

Sortir la violence de la banalité

Publié conjointement par la CSN, la CSQ, la FTQ, CINBIOSE et SAC-UQAM, ce dossier sur la banalisation de la violence en milieu de travail contient de précieuses informations sur les formes de la banalisation, les facteurs qui la favorisent, les attitudes face à elle, les difficultés du processus de réclamation à la CSST et des pistes de solution.



Disponible à la librairie de la CSN

1601, De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5

documentation@csn.qc.ca

(514) 598-2151

Coût : 3,50 \$

Frais d'expédition : 2,50 \$ pour un exemplaire ; 3,50 pour deux exemplaires

Élections fédérales

Mettre les politiques sociales à l'avant-scène

Au soir des élections fédérales, la CSN a exprimé le souhait que le nouveau gouvernement se mette rapidement à la tâche pour régler des problèmes qui traînent en longueur depuis trop longtemps. « Nous pouvons déjà identifier trois priorités auxquelles le gouvernement doit s'attaquer dans les plus brefs délais, soit l'assurance-emploi, le régime d'assurance parentale et des mesures budgétaires équitables en privilégiant notamment des réductions sur les taxes à la consommation plutôt que des baisses d'impôt, en augmentant les paiements de transfert dus aux provinces et en favorisant des dépenses sociales. Ce faisant, nous croyons qu'il mettra en place des moyens concrets qui contribueront à éradiquer la pauvreté et à maintenir un niveau de services adéquat », a fait valoir la vice-présidente Claudette Carboneau.

J.R.

Rapport de l'Institut de la statistique du Québec

Le retard salarial des syndiqués de l'État sur l'ensemble des salariés s'accroît

Le 30 novembre, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) rendait publics les résultats de ses travaux sur les comparaisons salariales entre le secteur public québécois et l'ensemble des autres salariés du Québec.

Le rapport de l'ISQ signale que les salaires des employé-es de l'État accusent cette année un retard de 8,4 pour cent par rapport à l'ensemble des salarié-es québécois, comparativement à un retard de 9,3 pour cent l'année dernière. En regard de la rémunéra-

tion globale, qui prend en considération les avantages sociaux et la durée du travail en plus des salaires, le retard des employés du secteur public s'est maintenu, cette année encore, à 6 pour cent. En outre, la CSN considère toujours que les travaux de l'institut com-

portent des problèmes méthodologiques. Ainsi, comme l'institut utilise la méthode des emplois repères, plusieurs titres d'emploi du secteur public, qui ne trouvent pas d'équivalents dans le secteur privé, sont exclus de ses recherches.

J.R.

Université McGill

Une question d'équité

Les 130 membres du Syndicat des travailleuses et des travailleurs des terrains et des bâtiments de l'Université McGill, affilié à la FEESP-CSN, ont dressé une ligne de piquetage devant l'entrée principale de l'université sur l'heure du dîner, le 14 novembre. Ces syndiqué-es revendiquent la parité salariale avec le groupe représentant les nettoyeurs. Lors de l'entente intervenue cet été, conduisant au renouvellement de la convention collective, l'employeur s'était engagé à faire bénéficier les travailleurs des terrains et des bâtiments de la même politique salariale qui s'applique à tous les salarié-es de l'université. Le plus odieux, a déclaré le syndicat, c'est que le gouvernement a déjà versé les montants d'argent que représentent les hausses salariales demandées par le syndicat.

L.-S. H.



D'un océan à l'autre

Vote chez les agents correctionnels

Du 8 janvier au 16 février 2001, c'est plus de 5000 agents correctionnels œuvrant dans 52 établissements fédéraux qui auront à voter, par courrier, pour l'organisation syndicale dont ils veulent faire partie.

Rappelons que le UCCO-SACC-CSN a déposé, le 25 mai 2000, une requête en accréditation pour représenter tous les employés du groupe Services correctionnels. Un travail colossal a été nécessaire pour en arriver à déterminer le nombre d'employés faisant partie de l'unité de négociation et explique, en par-

tie, ce long délai de six mois avant d'en arriver à la décision de procéder au vote. Les deux parties, le UCCO-SACC-CSN et l'Alliance de la fonction publique canadienne (AFPC), se sont entendues sur une liste de 5176 employés sur un total possible de 5831. Soulignons surtout que la Commission des relations de travail dans la fonction publique a reconnu la majorité de



la CSN comme étant de 54,7 à 61 pour cent, selon l'inclusion ou non des 655 noms faisant l'objet d'un litige, et qu'elle a malgré tout ordonné un scrutin de représentation.

H. G.

La CSN sur Internet
<http://www.csn.qc.ca>

1. Corriger les expressions incorrectes

Le Sommet des Amériques, en avril prochain, mettra encore une fois la ville de Québec sur la carte.

Avec l'intention claire du gouvernement de fusionner certaines régions métropolitaines, des villes seront rayées de la carte.

Réponse. « Mettre sur la carte » est un calque de l'anglais, c'est-à-dire une traduction littérale de l'anglais. En bon français, *on fait connaître* quelqu'un ou quelque chose. L'adjectif *métropolitain* qualifie ce qui est propre à une métropole, comme une autoroute métropolitaine, par exemple, qui traverse une métropole. Pour qualifier une grande ville et l'ensemble de ses banlieues, on parlera plutôt d'agglomération ou de périphérie.

On ne peut pas dire qu'à cause de la fusion, Sainte-Foy, malgré l'acharnement de sa mairesse, sera « rayée de la carte ». Cette expression ne peut être utilisée qu'au sens propre pour les villes qui sont vraiment rayées de la carte par un cataclysme, par exemple.

Notons au passage que, pour une ville ou un réseau de communication, on doit utiliser le mot *plan* au lieu de « carte ». On parlera du plan de la ville de Sainte-Foy ou du Vieux-Montréal. On utilise le mot *carte* pour désigner les cartes routières et les cartes géographiques.

2. Trouver le verbe qui n'est pas bien conjugué

a) Il se départit de plusieurs dossiers en les confiant à d'autres.

b) L'hiver, l'employeur se départait de plusieurs employés.

c) Un bon négociateur ne se départ jamais de son calme.

Réponse. a) Certaines personnes étaient étonnées récemment d'un titre dans un grand quotidien montréalais qui indiquait que « la compagnie X se départ de ses actions » dans tel secteur. Mais il n'y avait pas d'erreur. Il s'agit du verbe se départir qui, à l'indicatif présent, se conjugue ainsi : je me départ, tu te départ, il se départ. Comme ce n'est pas très harmonieux pour notre oreille, l'usage aura peut-être un jour raison de la grammaire.

3. Pour de meilleures conditions de travail, corriger les anglicismes, s'il y a lieu

Cédule de travail, bénéfices marginaux, assig-nation, qualification, salaire régulier, terminai-son d'emploi, surtemps.

Réponse. Ce sont tous des anglicismes. On dira donc, bien sûr : horaire de travail, avantages sociaux, affectation, compétence, salaire annuel, départ, heures supplémentaires.

Robert Boucher

Après la pluie...

Dans la MRC de Portneuf (sur la rive nord entre Trois-Rivières et Québec), l'Arc-en-ciel de Pont-Rouge et le Centre de jour de Donnacona œuvrent en santé mentale. Leurs employé-es ont déposé une requête en accréditation au nom du Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Arc-en-ciel-CSN.

Bonjour les ami-es !

Les 25 salarié-es de la garderie Gare de rires rejoignent la CSN pour mieux négocier avec leur conseil d'administration, la SSQ et la CSST. Ce groupe formera la 60^e section du Syndicat des travailleuses et des travailleurs en garderie de Montréal, affilié à la FSSS-CSN.

Palettes de bois

Ils étaient membres d'un syndicat indépendant. Les employés de Bois-Laurentien, à Saint-Laurent et Longueuil, rejoignent la CSN, le Conseil central du Montréal métropolitain et la FTPF-CSN.

Édifige Bel-âge

Leur employeur s'appelle Édifige Bel-âge - 9002-9620 Québec inc. Payés au salaire minimum, les 12 salarié-es de ce centre d'hébergement privé, situé à Rouyn-Noranda, s'occupent de 55 à 60 bénéficiaires. Pour améliorer leur sort, ils ont déposé une requête au ministère du Travail. Ils rejoignent ainsi la FSSS et le Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue-Ungava.

Ils feront leurs marques...

Le Syndicat des employé-es de Signalisation

Bienvenue

JP (CSN) a déposé une deuxième requête en accréditation pour regrouper les mécaniciens, les chauffeurs de véhicules d'amortisseurs d'impact et les préposés au marquage.



Le syndicat des employés de JP Signalisation a déposé une deuxième requête en accréditation syndicale.

Copeaux de sciure et de planure

À Val-d'Or, les 76 camionneurs et opérateurs ont choisi, le 23 octobre, le SNTR-CSN pour négocier avec leurs patrons, Transport F. Boisvert et Transport Maybois. Ces employés, membres de la FTPF-CSN, ne se contenteront plus des salaires les plus bas de tout leur secteur.

Face-à-face

Les 18 salariés de Transports J.M. Bernier, à Métabetchouan, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, viennent de rallier les rangs du SNTR-CSN. Leur patron est un employeur très actif à l'association patronale APCRIQ.

Fonderie Belgen

Après une longue campagne de salissage de l'employeur contre la CSN, le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Fonderie Belgen a été accrédité le 2 octobre. Ils s'attendent notamment à des améliora-

tions concrètes de leurs conditions de santé et sécurité au travail. Ils ont choisi la CSN pour les services offerts et le fonctionnement démocratique.

Beaulieu Canada

En Estrie, les techniciens et techniciennes en assistance qualité en filature, à Wickham et Acton Vale, qui n'étaient pas couverts par l'accréditation SVTI-FTQ, ont obtenu leur accréditation CSN le 27 septembre. Le syndicat est également affilié à la Fédération du commerce et au Conseil central du Cœur du Québec.

Confirmé

La demande d'accréditation du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Recall-Québec-CSN a été acceptée le 11 septembre. Ce n'est pas parce que l'employeur fait effectuer des voyages sporadiques à l'étranger que le Code du travail du Québec ne peut pas s'appliquer...

Daniel S.-Legault

Service de syndicalisation
de la CSN

1 800 947-6177
syndicalisation@csn.qc.ca

L'OMC n'a toujours pas tiré de leçon

Un an après le début de la fatale conférence de l'OMC à Seattle, « le blocage constant des négociations commerciales de Genève prouve que les membres de l'OMC n'ont pas été capables de tirer les leçons de la bataille de Seattle », a indiqué hier la CISL, dont est membre la CSN. L'échec de la conférence de Seattle a mis au jour

la méfiance considérable à l'égard de la mondialisation éprouvée tant par les pays industrialisés que par ceux en voie de développement, a commenté l'organisme. La confiance des gens vis-à-vis du système commercial multilatéral est au plus bas, a-t-elle indiqué. La centrale a aussi appelé l'OMC à élaborer un programme de dévelop-

pement qui devra veiller à ce que les populations des pays du Sud profitent elles aussi des fruits du commerce mondial. Ce programme doit notamment comprendre un accord sur l'allègement de la dette, sur une réforme des politiques d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale, sur un traitement particulier et diffé-

rencé vis-à-vis des pays en voie de développement, ainsi que sur une révision des clauses contenues dans l'accord de l'OMC sur la propriété intellectuelle, dans le but de protéger les populations pauvres.



CISL
Manifestation à Montréal durant les négociations de Seattle.

Assassinat de Carlos Cardoso

Une voix courageuse réduite au silence

On le sait, être journaliste est un métier dangereux. Une autre preuve en est l'assassinat de Carlos Cardoso, journaliste réputé et éditeur d'un journal indépendant au Mozambique. Il est 19 heures, il vient de terminer l'édition qui sera publiée le lendemain. À la sortie de son bureau, deux voitures bloquent la sienne, deux hommes armés de AK-47 en descendent et l'abattent. Dans le métier depuis 1974, Carlos Cardoso avait fondé en 1992 une coopérative de journalistes et mis sur pied le journal

Metical en 1997, journal qui traitait principalement de sujets sociaux. Récemment, il avait fouillé des dossiers de corruption, crime organisé... Carlos Cardoso a été tristement abattu le jour même de la commémoration du 4^e anniversaire de fondation du syndicat de journalistes du Mozambique. La même nuit, un autre journaliste de la radio mozambicaine a été victime d'une attaque au cours de laquelle on lui a tailladé la langue. Il parlait trop.

F.D.

Amiante

Fibre sensible !

Les employé-es de LAB Chrysotile, à Thetford Mines, ont la fibre sensible lorsqu'on attaque l'amiante. C'est ce qu'a appris le fabricant de vêtements de sport Louis Garneau. Dans un de ses catalogues, un cycliste porte un cuissard Louis Garneau où on peut lire « Asbestos kills » accompagné d'une tête de mort. Les membres de la CSN chez LAB Chrysotile ont vivement réagi. Dans une lettre à M. Garneau, ils s'engageaient à

publiciser ses produits « avec la même qualité d'image que vous projetez pour l'amiante ». En réponse, l'homme d'affaires a expliqué que l'illustration sur ce produit appartient à des cyclistes de Californie. Il a dit regretter sincèrement cette méprise et a modifié immédiatement son catalogue. L'industrie de l'amiante génère encore 1500 emplois directs et 6000 autres indirects.

M.C.

Méandres de l'histoire

En histoire, il faut attendre parfois des décennies avant d'avoir une idée complète d'un événement. Tel est le cas pour l'occupation de l'ambassade américaine à Téhéran survenue en 1979. Les journalistes Jean Pelletier et Claude Adams racontent, dans *Évadés d'Iran* paru en 1981, comment l'ambassadeur canadien Ken Taylor et son équipe firent sortir clandestinement six Américains d'Iran. Après avoir autorisé l'émission de faux passeports, Taylor dut d'ailleurs fermer l'ambassade.

Ce n'est qu'en 1997 que la CIA (service de renseignements américain) a autorisé l'un de ses ex-agents, Antonio J. Mendez, à raconter comment elle s'assura de la collaboration des Affaires extérieures canadiennes dans cette exfiltration menée par ses services techniques. La CIA avait même fondé une fausse compagnie de production de films à Hollywood comme « couverture » éventuelle pour ces six Américains dont on ne voulait pas qu'ils soient interceptés



par les fidèles de Khomeiny. La prise d'otages eut des suites qui ne sont pas résorbées.

Les relations sont toujours tendues entre Téhéran et Washington qui a fortement soutenu le Shah délogé en 1979 par cette « révolution islamiste ».

Un nouveau livre vient d'être lancé début novembre à Montréal sur le même sujet aux éditions Talon, *Takeover in Teheran*. Il s'agit ici du premier témoignage raconté par écrit par une occupante de l'ambassade, Massoumeh Ebtekar, qui a accordé des entretiens au journaliste pigiste Fred Reed. Sous le pseudonyme de Mary, cette étudiante qui avait vécu avec sa famille aux États-Unis, servit de relationniste et de traductrice aux occupants. M^{me} Ebtekar est actuellement vice-

présidente du conseil des ministres, en charge du ministère de l'Environnement ; elle fait donc partie de l'aile réformiste élue au Parlement en février dernier. Son livre se présente comme une tentative de provoquer un dialogue avec le peuple américain, une façon de légitimer un projet politique « qui se situe en dehors de l'idéologie et de la culture occidentales ».

Nuages à Caracas

Le président Hugo Chavez prépare pour décembre un référendum sur la démocratisation des syndicats. Initiative que la ORIT (Organisation régionale interaméricaine des travailleurs) a dénoncée comme une menace d'immixtion d'un État qui voudrait forcer l'unification des forces syndicales du pays. La principale centrale vénézuélienne, la CIOLS, annonce une série de manifestations visant à empêcher le référendum. Chavez s'est mis à dos des organismes qui n'entendent pas être inféodés au pouvoir « bolivarien ».

Clément Trudel

JOYEUSES FÊTES!

AH! ALINE, LES MONTAGNES ROCHEUSES! QUAND JE PENSE QU'ON PERDRAIT TOUT ÇA SI LE QUÉBEC SE SÉPARAIT...

JEAN, ON EST AU MONT-SAINTE-ANNE...

IL EST SUICIDAIRE CE JEAN CHAREST!

T'EN FAIS PAS, C'EST UN EXPERT EN DESCENTE.

Moi J'M 

HiHiHi! ON A ROULÉ RONALD Mc DONALD!

NOUS FAISONS UNE RÉPÉTITION GÉNÉRALE POUR QUÉBEC 2001

MAIS... QU'EST-CE QUE?..

PAS MAL, CETTE SLOCHE DE NEIGE ET DE POIVRE DE CAYENNE...

BANZAI!

AH, NOËL... C'EST LA JOIE, L'ALLÉGRESSE, L'EFFUSION...

PARLE MOÉ PAS DES FUSIONS!

WOW! VOUS ÊTES DOUÉ EN SLALOM MONSIEUR BOUCHARD!

ÇA MÉRITE UN A++

ON DIRAIT QUE STOCKWELL DAY EST EN PANNE AVEC SON SKIDOO...

NON, C'EST UNE MOTO MARINE.

GODDAM FU  FRENCH SPEAKING MACHINE.

EN CHIFFRE, ÇA FAIT COMBIEN EN CHIFFRE?

